

1084

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AU CONSEIL FÉDÉRAL

21 juin 1982

Aide financière de fr. 15 millions au Kenya pour un projet de développement forestier (volet reboisement rural) en cofinancement avec la Banque Mondiale et l'Italie

Département des affaires étrangères. Proposition du 9 juin 1982 (annexe)

Département des finances. Co-rapport du 10 juin 1982 (adhésion)

Département de l'économie publique. Co-rapport du 16 juin 1982 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

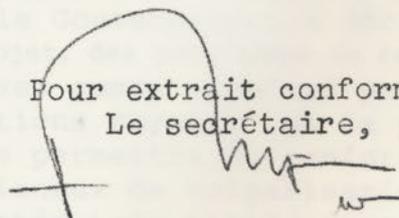
Il est accordé au Kenya une aide financière non-remboursable de fr. 15 millions représentant la participation suisse au cofinancement d'un projet de développement forestier. Il est proposé d'imputer ce montant au Crédit de Programme de 1'650 millions de francs pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 8 décembre 1980).

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

Extrait du procès-verbal (avec annexes à la proposition):

- EDA 6 pour exécution
- EFD 7 pour connaissance
- EVD 7 (GS 5, BAWI 2) "
- EFK 2 "
- FinDel 2 "

Four extrait conforme:
Le secrétaire,




tribué
 l'objet d'un communiqué
 presse après la signature
 l'Accord.



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

AU CONSEIL FEDERAL

Aide Financière de Fr. 15 millions au Kenya pour un projet de développement forestier (volet reboisement rural) en cofinancement avec la Banque Mondiale et l'Italie.

1. INTRODUCTION

La présente proposition recommande l'octroi d'une aide financière non-remboursable de Fr. 15 millions au Kenya pour un programme de reboisement rural dans le cadre d'un projet de développement forestier réalisé en cofinancement avec la Banque Mondiale (BM) et l'Italie. Il s'agit de la troisième phase d'un programme forestier entrepris depuis plus de 10 ans par le Kenya, avec l'aide de la BM, pour freiner le déboisement massif, assurer une meilleure conservation et protection des forêts naturelles et restaurer les possibilités d'exploitation forestière du pays de manière à satisfaire ses besoins courants en produits forestiers. Au cours des deux premières phases, l'accent a été porté sur des reboisements de type industriel (bois de construction, bois d'oeuvre, pâte à papier ...) dans les "highlands", principale région forestière située au centre-nord du pays. Ces efforts, qui ont donné de bons résultats, seront poursuivis et consolidés au cours de la troisième phase.

La consommation de bois de feu, qui représente près de quinze fois la consommation industrielle de bois, demeure, avec l'extension des terres agricoles, l'une des principales causes du déboisement du pays. La recherche de bois devient de plus en plus difficile et onéreuse pour les populations pauvres qui n'ont pas les moyens de se tourner vers d'autres sources d'énergie. Pour faire face à la pénurie croissante de bois de feu et aux coupes excessives dans les campagnes, notamment dans les vastes zones arides et semi-arides du pays, le Gouvernement a décidé de lancer, dans le cadre de la troisième phase du projet, des programmes de reboisements villageois à l'échelle nationale, avec comme objectif premier la production de bois de feu pour les populations rurales et la protection de l'environnement. La contribution suisse permettra de renforcer les capacités d'intervention des services nationaux de vulgarisation forestière créés en 1971, dont l'action est restée très timide jusqu'ici, faute de moyens appropriés, et d'assurer une meilleure coordination des initiatives nationales et des aides étrangères dans le domaine du reboisement rural.

Une note sur la situation et les perspectives économiques du Kenya, l'aide extérieure dans son ensemble et la coopération suisse figure à l'Annexe 1.

2. LE SECTEUR FORESTIER

21. Situation

211. Les ressources forestières

Les forêts recouvrent 4 % environ de la superficie totale du Kenya, soit 2,35 millions d'ha environ. Elles se répartissent en deux catégories : les forêts sous supervision du Département Forestier (DF) (1,57 million d'ha) et les forêts non contrôlées (0,78 million d'ha). Les forêts supervisées par l'Etat se composent essentiellement

- de forêts naturelles (60 %) et de reboisements (10 %);
- de savanes, de mangroves et de bamboueraies (30 %).

Les forêts naturelles sont relativement peu productives. On estime le volume exploitable de ces forêts à environ 150'000 m³ par an (0.1 m³/ha). Les plantations (reboisements) ont un potentiel de production estimé à 2,4 millions m³ par an (1.2 million pour le bois de sciage et autant pour le bois de pâte à papier ou de petite dimension), soit en moyenne 15 m³ par ha.

212. L'importance des forêts

Les forêts sont d'un intérêt vital pour le développement du pays en raison du rôle qu'elles jouent dans la lutte contre l'érosion, la régulation des cours d'eau, la conservation des ressources en eau, la prévention des inondations, la préservation des éco-systèmes et le soutien qu'elles apportent indirectement aux autres activités agricoles.

Considérées sous un angle économique, les forêts fournissent les produits forestiers (bois d'oeuvre, bois de construction, pour pâte à papier, combustible ...) dont le pays a besoin. Elles contribuaient directement, en 1979, au 5 % du PNB, et ceci en grande partie au travers de la production de charbon de bois. Elles ont permis également le démarrage d'une véritable industrie de bois allant de petites scieries jusqu'à la fabrique de pâte à papier de Webuye.

213. Les forêts et l'aménagement du territoire

La pression démographique (+ 3,9 % par an) et la pénurie de bonnes terres agricoles exercent une pression considérable sur les terres forestières, notamment dans la région des "highlands" (centre-nord du pays) qui concentre à la fois 80 % des ressources forestières du pays et 80 % de sa population sur une superficie égale à env. 20 % du territoire national. Au cours des 60 dernières années, ces forêts naturelles ont été

exploitées sans ménagement, non seulement pour couvrir les besoins en bois des populations, mais encore pour leur fournir des terres agricoles sur de larges espaces. La pression démographique s'accroissant, et avec elle la recherche de bonnes terres, ce processus se poursuit inexorablement, dans le cadre soit de programmes officiels de colonisation en faveur de petits paysans, soit d'installations spontanées illégales. Cette évolution a déjà entraîné des conséquences négatives sur l'environnement dans certaines zones (érosion du sol, tarissement des ressources en eau, mise en danger des zones agricoles situées en contrebas); la question de l'utilisation du sol et de l'établissement de plans-directeurs dans les "highlands" et ailleurs dans le pays, doit maintenant être examinée sans délai, pour sauvegarder les forêts naturelles et éviter des conséquences désastreuses et irréversibles sur l'environnement. Il s'agit toutefois d'une question nationale délicate à résoudre en raison des enjeux politiques, sociaux et économiques contradictoires qu'elle fait intervenir (voir para. 222).

De nombreux reboisements à partir d'essences à croissance rapide (150 mille ha environ de pins, eucalyptus et cyprès), l'utilisation de méthodes agro-forestières (système "shamba") et l'établissement de plantations sous forme de ceintures de protection autour des forêts naturelles ont permis d'enrayer quelque peu la destruction du patrimoine forestier, tout en augmentant le potentiel de production pour les industries du bois. Cependant, cet effort demeure très limité; d'une part, les forêts qui échappent à la juridiction de l'Etat sont mal protégées et continuent de se dégrader rapidement sous l'effet de la culture itinérante; d'autre part, les efforts de reboisement ne touchent pratiquement pas les vastes zones arides et semi-arides du pays (80 % de la superficie), où l'approvisionnement en bois de feu et de construction devient de plus en plus difficile et onéreux pour les populations, et où les atteintes à l'environnement sont préoccupantes à la suite des déboisements successifs.

214. La consommation de bois de feu

Le bois de feu (principalement sous forme de charbon de bois) constitue de loin la première source d'énergie du pays (80 à 90 % de l'énergie consommée !). On estime à 13 millions de m³ au minimum sa consommation annuelle, soit 0,8 à 1,5 m³ par habitant. Cette consommation dépasse de beaucoup (15 fois plus !) la consommation de bois à des fins industrielles. Elle est le principal responsable du déboisement rapide que connaît le pays (autour de Nairobi, par ex.). Dans de nombreuses régions arides et semi-arides notamment (Kitui, Turkana, Machakos, Kakamega district, Nyanza province, etc.), le bois devient rare et pose de difficiles problèmes d'approvisionnement aux populations, particulièrement aux familles les plus pauvres, qui n'ont pas les moyens de se tourner vers d'autres sources d'énergie (kérosène notamment).

215. Les industries forestières

Les scieries (env. 350 sont au bénéfice de concessions forestières officielles, auxquelles il faut ajouter un nombre indéterminé de petites scieries dont la production mensuelle ne dépasse pas 100 m³) occupent une place prépondérante dans l'industrie du bois. L'industrie comprend également des entreprises spécialisées dans la construction, la production de panneaux de bois, de contre-plaqué, de meubles, de maisons préfabriquées, et de pâte à papier; de papier, de cartons et d'emballages ... On estime qu'environ 1 million de m³ de bois sont vendus chaque année pour les besoins industriels. Le Kenya exporte actuellement environ un quart (env. 13'000 t) de sa production de pâte à papier et papier et une faible quantité de bois de sciage (15 - 20'000 m³). On estime qu'il disposera d'un léger surplus exportable jusqu'en l'an 2000. Le prix de vente du bois aux utilisateurs industriels est fixé par l'Etat; actuellement, il ne couvre de loin pas les frais de production (excessifs il est vrai) et constitue en fait une subvention "déguisée" de l'Etat à l'industrie du bois. Officiellement, l'industrie du bois occupe plus de 10'000 personnes; ce chiffre est certainement très inférieur à la réalité, beaucoup de petits établissements ruraux ne figurant pas sur les statistiques officielles. D'une manière générale, la productivité de l'industrie du bois et la qualité de ses produits sont faibles en raison notamment d'un manque de qualification professionnelle du personnel et de la vétusté et du mauvais état des équipements et machines. 1/

22. Institutions et politique du Gouvernement

221. Les institutions forestières

L'aménagement, la gestion et la protection des forêts du Kenya sont placés sous la responsabilité du Département des Forêts (DF) du Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles (MERN).

Le DF est dirigé par un conservateur en Chef et est composé de huit conservations régionales regroupant 120 stations forestières réparties sur l'ensemble du pays. Les entités forestières ont été récemment alignées sur les entités administratives afin de faciliter la coordination entre les divers services de l'administration publique (voir organigramme à l'Annexe 2).

Le DF compte actuellement environ 12'700 personnes, y.c. 56 ingénieurs forestiers universitaires et 161 techniciens forestiers. Sur ordre du Gouvernement, il a dû, comme d'autres administrations, augmenter par

1/ Le Kenya reçoit actuellement une aide substantielle de la Finlande pour améliorer ses industries du bois.

deux fois sa main-d'oeuvre de 10 % au cours de ces dernières années. Cette mesure s'est inscrite dans le programme gouvernemental de lutte contre le chômage. La fonctionnarisation et le manque d'encadrement de ce personnel ont entraîné une chute importante dans la productivité du travail et entraîné une augmentation parallèle des coûts unitaires de production. La formation forestière est assurée au niveau académique par le Département Forestier de la Faculté d'Agriculture de l'Université de Nairobi (25 inscriptions par an en moyenne) et au niveau technique (forestiers, assistants et gardes-forestiers) par le Collège Forestier de Londiani (env. 90 inscriptions par an). La recherche forestière (sylviculture, pathologie, entomologie et aménagement) est concentrée à la Station de Recherches de Mubuga près de Nairobi. Les principales faiblesses actuelles du DF sont un manque de cadres qualifiés dans les domaines de la gestion, de l'administration et des finances, une faible productivité et, partant des coûts de production beaucoup trop élevés et finalement l'insuffisance du taux de recouvrement de ses frais récurrents par la vente des produits forestiers (encaissements défaillants, fixation de prix de vente irréalistes). Les opérations du DF sont de ce fait largement déficitaires et représentent une lourde charge pour le budget de l'Etat.

222. Politique forestière

Le DF a concentré jusqu'ici ses activités dans la zone des "highlands" et a limité ses interventions aux forêts domaniales gérées par l'Etat; l'accent a été mis sur des reboisements de type industriel à croissance rapide. Pour les raisons mentionnées plus haut au para. 213, il est devenu urgent pour le Gouvernement de formuler une véritable politique nationale d'aménagement du territoire notamment d'établir un plan-directeur des zones forestières et agricoles pour mettre fin au développement désordonné actuel. Une telle politique devait être définie par le "Interministerial Land Use Committee" mis sur pied dans le cadre du deuxième projet forestier (1975-1980) financé avec l'aide de la BM. Ce Comité n'est malheureusement jamais devenu opérationnel jusqu'à ce jour. Il est prévu que cette question importante pour l'avenir du pays fasse l'objet d'une étude approfondie dans le cadre d'une aide d'ajustement structurel actuellement à l'étude entre le Kenya et la BM.

Eu égard aux développements exposés plus haut, le Gouvernement décidait en 1971 de ne plus limiter son action aux seules forêts domaniales dans les "highlands" mais de l'étendre à l'ensemble du territoire. Il créait à cet effet un service de vulgarisation forestière au sein du DF, le "Rural Afforestation Extension Service" (RAES). Les objectifs majeurs du RAES sont de soutenir des programmes de reboisement en milieu rural pour satisfaire aux besoins essentiels de la population en bois de feu et pour protéger l'environnement. Faute de moyens appropriés, le RAES n'a pu mener une action d'envergure et efficace jusqu'ici. L'aide apportée par la Suisse dans le cadre du projet devrait permettre de renforcer considérablement la capacité d'intervention du RAES. Cet appui fait l'objet de la présente proposition de crédit.

3. LE PROJET FORESTIER (Phase III)

31. Phases antérieures

Depuis 1968, la BM apporte son soutien financier à un programme de développement forestier au Kenya. L'objectif de ce programme est de renforcer les structures du DF et ses capacités d'intervention (protection des forêts existantes, établissement et entretien de reboisements industriels, gestion des ressources forestières).

La première phase s'est déroulée entre 1969 et 1975; elle a fait l'objet d'un prêt de la BM de US\$ 2,6 millions (66 % du coût total de US\$ 4 millions) et comprenait un appui aux objectifs suivants :

- création de 29'000 ha de plantations pour la production de bois de sciage (20'000 ha) et de pâte à papier (9'000 ha);
- gestion des nouvelles plantations et de 3'000 ha de plantations pour la production de pâte à papier existantes;
- étude du marché du bois et de la pâte à papier au Kénia;
- introduction d'un système comptable amélioré pour le DF.

Les résultats ont été satisfaisants : 80 % des objectifs quantitatifs ont été atteints et le renforcement de l'institution a été considérable.

La deuxième phase a été réalisée entre 1975 et 1980 et constituait essentiellement en une expansion de la première phase; une contribution de \$ 20 millions a été accordée à cet effet par la BM, représentant le 64 % du coût total du projet (US\$ 35.5 millions); il s'agissait d'une action générale de soutien au programme de plantations industrielles du DF. Les objectifs principaux en étaient les suivants :

- création de 32'000 ha pour du bois de sciage et de 8'000 ha pour du bois de pâte à papier;
- reconstitution de 6'000 ha de plantations existantes;
- aménagement et entretien de 120'000 ha de plantations existantes;
- construction, amélioration et entretien de pistes forestières;
- construction de logements et infrastructures administratives pour le personnel forestier;
- assistance technique, études, essais sylvicoles et formation;

Le résultat le plus important de cette phase a été l'établissement d'env. 30'000 ha de nouvelles plantations. Cependant, les réalisations ont été de manière générale inférieures aux prévisions.

Les principales leçons à tirer des 2 premières phases (tout particulièrement de la deuxième) sont les suivantes :

- faiblesse du DF dans la gestion et la supervision des opérations forestières (insuffisance des systèmes de contrôle financier, d'information et d'évaluation des activités, manque d'encadrement de la main-d'oeuvre);
- faible rendement du personnel et partant coût de production très élevé;
- niveau insuffisant des prix de vente du bois sur pied et des plants forestiers à la sortie des pépinières (recouvrement des frais récurrents insuffisant); d'où une charge financière de plus en plus lourde pour le budget;
- ajournement de décisions importantes (établissement plan-directeur des zones forestières et agricoles; introduction d'un système de contrôle des coûts et de la productivité).

32. Objectifs et description de la phase III

321. Objectifs

Les principaux objectifs de cette phase sont les suivants :

- renforcer les capacités de gestion du DF pour accroître l'efficacité des opérations forestières et arriver à un meilleur taux de recouvrement de ses frais récurrents;

- soutenir l'établissement des nouvelles plantations, l'aménagement et la gestion des plantations existantes, et la protection des forêts naturelles et
- promouvoir les opérations de reboisement villageois en renforçant les services de vulgarisation forestière du DF.

322. Description

La phase III du projet comprend les volets suivants :

- création et reconstitution d'environ 25'600 ha de plantations (pin, cyprès, eucalyptus, bois dur) pour la production de bois de sciage, de pâte à papier, de poteaux et de bois de construction (subsidiellement de bois de feu); les forêts naturelles ne seront pas touchées par ces reboisements. Les coûts seront constitués à raison de 90 % par des frais de main-d'oeuvre et de 10 % par des frais de matériel et d'outillage;
- l'entretien et l'aménagement des plantations existantes du DF (env. 150'000 ha) (travaux sylvicoles, surveillance et protection contre les incendies, les animaux sauvages et les maladies). Les coûts seront constitués principalement de frais de main-d'oeuvre (80 %) et d'équipement contre les incendies (9 %);
- l'amélioration et le renforcement des services de vulgarisation forestière (voir para. 33 ci-après);
- le renforcement du Département Forestier (amélioration de la capacité de gestion et des contrôles financier et technique; formation du personnel; construction - 420 km -, amélioration - 152 km - et entretien - 1'200 km - de routes et pistes forestières; expansion et amélioration de l'entretien du parc de véhicules nécessaires pour les opérations du DF (transport des équipes et plants forestiers, surveillance, entretien des routes ...); construction de 12 stations forestières y.c. 2'400 unités de logement pour le personnel, entretien des stations existantes, amélioration ou remplacement des systèmes d'adduction d'eau dans 60 des 120 stations du DF pour améliorer la production des pépinières.
(Voir carte sur la zone d'intervention du projet à l'Annexe 3).

33. Le volet Reboisement Rural

331. Problématique du reboisement en milieu rural

Les problèmes de pénurie de bois et la nécessité d'un renforcement des services de vulgarisation forestière dans les campagnes, notamment les zones arides et semi-arides, ont été évoqués au para. 214 et 222. Jusqu'à fin 1980, le RAES (service de vulgarisation forestière du DF) avait réussi

à implanter des pépinières dans 108 des 175 divisions administratives que compte le pays; ce nombre sera vraisemblablement porté à 145, laissant 30 divisions sans pépinières au moment du démarrage prévu de la phase III (juin 1982); sur ce nombre environ 20 pépinières bénéficieront ou devraient bénéficier d'une assistance technique ou financière extérieure autre que celle fournie par le présent projet.

Les principaux problèmes confrontant le RAES sont actuellement les suivants :

- absence d'une véritable politique nationale en matière d'information et de sensibilisation forestières;
- rayonnement insuffisant à l'échelle du pays en raison d'un manque de personnel qualifié, d'équipement et de matériel;
- faible niveau de formation et d'encadrement du personnel des pépinières;
- faible taux de survie des plants forestiers dû principalement à l'utilisation de plants à racines nues et souvent à un choix d'essences inappropriées au milieu;
- production des plants souvent mal adaptée aux impératifs des époques de plantation;
- coût excessif des opérations; le prix de vente des plants couvre à peine 2 % des frais de production; un taux de recouvrement de l'ordre de 20 à 30 % est généralement admis pour ce type d'activité;
- un manque de coordination des activités de reboisement rural au niveau national et entre agences d'aide extérieures.

332. Renforcement des services de vulgarisation forestières (RAES)

Le programme comprend :

- le recrutement de personnel technique
 - (a) renforcement de la direction du RAES par l'engagement de 2 assistants-conservateurs pour appuyer le Conservateur dans la planification, le contrôle et la supervision des activités et l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation forestières;

- (b) renforcement des services de vulgarisation forestière sur le terrain par le recrutement - à raison de 20 par an - de 80 vulgarisateurs forestiers (assistants forestiers formés au Collège Forestier de Londiani) 1/;
- (c) construction de logements simples, ou allocations de logement pour les vulgarisateurs, et fourniture de véhicules pour la direction du RAES et les vulgarisateurs (jeep, motocyclettes);

- la formation de personnel technique

- (a) bourses de formation (3 h/m) pour des cours de spécialisation, voyages d'étude, séminaires pour les cadres dirigeants du RAES;
- (b) cours de perfectionnement et de recyclages pour
 - . chef de pépinières (22 cours d'une semaine, pour 420 participants);
 - . vulgarisateurs forestiers (10 cours d'une semaine, pour 200 participants);
 - . techniciens forestiers (4 cours d'une semaine, pour 160 participants).

Les cours seront organisés par les cadres qualifiés du DF et le personnel enseignant du Collège de Londiani par zones écologiques; les cours de recyclage et de perfectionnement seront particulièrement nécessaires en raison du fait que le programme d'enseignement du Collège de Londiani a été orienté jusqu'ici essentiellement vers les besoins de plantations de type industriel et non vers la problématique des reboisements villageois;

- le renforcement de la coordination des activités de vulgarisation forestière au niveau national (notamment par l'organisation de séminaires annuels réunissant les intéressés publics, privés et les aides extérieurs);
- l'établissement de 30 nouvelles pépinières et le renforcement de 125 pépinières existantes : la sélection des pépinières se fera selon un ordre de priorité tenant compte des besoins exprimés par la popula-

1/ Deux ans de formation; ces vulgarisateurs travaillent au niveau des divisions administratives (175 dans le pays); ils sont supervisés par les techniciens forestiers du RAES (en général 3 ans de formation au Collège de Londiani et 3 ans de pratique) qui travaillent au niveau des districts (41 au total); la coordination avec la direction centrale du RAES s'exerce au travers des 8 conservations régionales que compte le DF.

- l'information et la sensibilisation

- (a) création de matériel didactique et d'information;
- (b) démarrage d'une vaste campagne d'information et de sensibilisation au niveau national (exposition itinérante, programmes radio, films, représentations sur des aspects tels que l'écologie en milieu rural, le rôle des forêts, les problèmes d'énergie dans les campagnes ...), en mettant tout particulièrement l'accent sur les écoles, les groupements de jeunesse et de femmes, et les autorités locales;

- la recherche forestière

- (a) appui à la recherche appliquée, spécialement au niveau du choix des essences et des techniques de plantation en milieu rural;
- (b) mise à disposition périodique d'un consultant spécialisé dans les reboisements en zones arides et semi-arides

333. Suivi des opérations du RAES

Le RAES devra peu à peu assumer le suivi des plants forestiers qu'il se propose de produire en grandes quantités dans ses pépinières. Rappelons que ces plants serviront essentiellement à des reboisements individuels et collectifs entrepris par des paysans, des groupements de paysans, des coopératives, des écoles, des mouvements de jeunesse et de femmes, des paroisses, des collectivités publiques, etc.

Dans une première étape, les agents du RAES devront s'appuyer dans leur campagne de vulgarisation sur les services de vulgarisation agricoles qui sont déjà largement implantés en milieu rural. Le RAES peut également compter sur toute une série d'agences nationales et d'aide extérieure (Ministère de l'Energie, National Christian Council of Kenya, National Council of Women of Kenya, CEE, NORAD, USAID, ODA, etc.), qui sont déjà actives dans le reboisement rural et qui sont d'ores et déjà très intéressées à acquérir des plants auprès du RAES. Le rôle de "relai" que peuvent jouer ces agences est de première importance pour assurer aux activités du RAES une véritable assise dans le milieu rural.

Soulignons également que le Kenya est un pays qui jouit déjà d'une solide tradition forestière et que les activités du RAES peuvent s'inscrire dans un contexte qui est dès le départ favorable au renforcement de la vulgarisation forestière en milieu rural.

34. Assistance technique

Le soutien technique prévu pour la réalisation du projet et le renforcement du DF est le suivant :

- un analyste financier (4 ans) : pour améliorer les systèmes de contrôle financier, opérationnel; d'information et d'évaluation des activités du DF (Management Information System); cet expert est déjà en fonction, le financement de ses services étant couvert par la FAO, à titre transitoire, la Banque Mondiale prenant le relais dès la mise en vigueur des accords;
- un économiste forestier (3 ans) : pour aider à l'établissement de prix réalistes de vente du bois, améliorer les procédures d'octroi de concessions et d'encaissement des royalties, pour atteindre un taux de recouvrement adéquat des frais récurrents de production; le financement de cet expert est assuré par la Finlande;
- un conseiller en vulgarisation forestière (4 ans) : pour appuyer à la création, au renforcement et à la gestion des pépinières, l'établissement d'un service de vulgarisation forestière, y.c. la formation de personnel, et la coordination au niveau national en matière de reboisement rural; cet expert sera financé par la Suisse;
- un spécialiste en construction de routes forestières (4 ans) : pour assister dans la planification, l'exécution et le contrôle de la construction, l'amélioration et l'entretien des routes forestières; cet expert sera financé en principe par l'Italie;
- deux mécaniciens (4 ans chacun) : pour organiser l'entretien du parc de véhicules du DF, y.c. la formation de personnel; ces experts seront financés en principe par l'Italie.

4.
41.
Composant
1. Etabli
2. Entret
3. Rebois
4. Départ
Coû
Rés
C O U
(sans
42.
Catégorie
Frais d'i
1. Etabli
nières
2. Véhicu
3. Progra
4. Consul
5. Format
Frais de
6. Salair
(Assis
risate
7. Frais
tien c
8. Concou
pinièr
C O U
1/ Coût b
2/ y.c. p
coût d
3/ A la c
4/ Env. 3
5/ y.c. l
6/ 40 % e
pectiv

4. COUT, FINANCEMENT ET REALISATION41. Budget global(en millions de US\$) 1/

Composantes	Devises	Monnaie locale	Total	% coût de base
Etablissement plantations	0.7	9.4	10.1	19
Entretien plantations	0.7	8.9	9.6	18
Reboisement rural	1.9	4.7	6.6	12
Département Forestier	16.1	11.6	27.7	51
Coût de base	19.4	34.6	54.0	100
Réserves <u>2/</u>	5.9	14.2	20.1	37
C O U T T O T A L	25.3	48.8	<u>4/</u>74.1	
(sans taxes et droits) <u>3/</u>	25.3	42.9	68.2	

42. Budget programme reboisement rural (net de taxes et droits)

Catégories	en milliers de US\$	de Fr. suisses
<u>Coûts d'investissement</u>		
Etablissement/renforcement des pépinières et construction logements	2'220	4'380
Véhicules, équipement et matériel	280	550
Programme de recherches	85	170
Consultants et experts	570	1'120
Formation du personnel	195	405
<u>Coûts de fonctionnement</u>		
Salaires et indemnités du personnel (assistants-conservateurs et vulgarisateurs forestiers)	480	965
Frais de fonctionnement et d'entretien des pépinières et véhicules	4'475	8'815
Concours annuel RAES (meilleure pépinière)	55	110
C O U T T O T A L <u>5/</u>	8'370 <u>6/</u>	16'515 <u>6/</u>

Coût basé sur prix décembre 1981.

p.c. provisions pour aléas physiques (10 % coût de base) et réserve pour inflation (27 % coût de base).

à la charge du Kenya; env. 8 % du coût total (US\$ 5.9 millions).

env. 34 % en devises.

p.c. les réserves (env. 37 % du coût de base).

10 % et 20 % en devises pour les frais d'investissement et frais de fonctionnement respectivement.

L'appui aux pépinières absorbera environ les 3/4 du budget du programme reboisement rural, le dernier quart servant à couvrir le programme de vulgarisation forestière; les frais de main-d'oeuvre (pépinières) et les salaires du personnel de vulgarisation forestière représenteront une large proportion des coûts totaux (plus de 50 %).

43. Plan de financement

Le plan de financement proposé est le suivant :

	en millions de US\$	%
_ Banque Mondiale	37.5 <u>1/</u>	55 %
- Italie	9.0 <u>2/</u>	13 %
- Suisse (progr. Reboisement Rural)	7.6 <u>3/</u>	11 %
- Kenya	14.1	21 %
T O T A L	68.2 <u>4/</u>	100 %

Les détails concernant le financement du programme Reboisement rural sont présentés à l'Annexe 4. La participation suisse représentera environ le 90 % du coût total de ce volet; elle correspond aux normes habituelles de financement extérieur pour ce type d'opérations; la contribution kenyane servira essentiellement à couvrir la rémunération du personnel d'encadrement (2 assistants-conservateurs, 80 vulgarisateurs forestiers). Les différentes contributions seront mises à disposition du DF sous forme d'allocations budgétaires annuelles.

1/ La contribution de la Banque Mondiale a été approuvée le 2 mars 1982.

2/ Prêt lié : intérêt 2,25 % ; différé de 2 ans ; amortissement sur 13 ans.

3/ Limite d'engagement fixée à Fr. 15 millions.

4/ Taxes et droits (\$ 5.9) exclus.

44.

441.

La s
l'Env.
organ.
cutio
activ
pacite
les fa
fet un
ganisa
du DF.
son ob
le défi
de l'E
bilité
tion f
des Fo
et ass
seille
tiers
té) se

442.

L'exam
parés
strict
des tr
sation
difica
l'évol
ra en
l'achè
DDA d'
boisem
année
une co
galeme

1/ Meille
ductiv
des pr
des ro
bois s
colte

2/ Les de
nique
domain
le DF.

44. Exécution441. Organisation

La supervision générale du projet sera exercée par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Naturelles dont dépend le DF (voir organigramme à l'Annexe 2); ce dernier agira en tant qu'agence d'exécution principale et sera directement responsable de l'ensemble des activités du projet. Des mesures 1/ seront prises pour renforcer les capacités de gestion et opérationnelles du DF et remédier aux principales faiblesses actuelles (voir para. 221). Le projet prévoit à cet effet un important appui technique extérieur (voir para. 34) 2/ et l'organisation de cours, séminaires et voyages d'études pour le personnel du DF. Tous ces efforts devraient permettre au DF de se rapprocher de son objectif à long terme qui est de réaliser son équilibre financier; le déficit actuel constitue en effet une lourde charge pour le budget de l'Etat. Le programme reboisement rural sera placé sous la responsabilité immédiate du Conservateur en charge des services de vulgarisation forestière. Il sera supervisé par le conservateur en chef adjoint des Forêts (responsable des affaires techniques et administratives); et assisté de deux conservateurs-adjoints (postes à créer) et du conseiller forestier financé par la Suisse. Les 80 vulgarisateurs forestiers et le personnel des pépinières (20 personnes en moyenne par unité) seront recrutés pour l'essentiel à l'intérieur du DF.

442. Contrôle

L'examen et l'adoption des plans opérationnels et budgets annuels préparés par le DF permettront aux cofinanciers d'exercer un contrôle strict sur le déroulement du projet, de mesurer l'état d'avancement des travaux, de veiller à ce que les conditions essentielles de réalisation soient respectées et d'opérer, d'entente avec le Kenya, les modifications et ajustements qui s'avéreront nécessaires compte tenu de l'évolution de la situation et des expériences acquises. Le DF fournira en outre des rapports semestriels d'activité et un rapport final à l'achèvement du projet. La présence d'un expert suisse permettra à la DDA d'être parfaitement informée sur la réalisation du programme de reboisement rural. Les comptes du DF et du projet seront vérifiés chaque année par des commissaires aux comptes agréés par les cofinanciers, et une copie des comptes certifiés leur sera remise. Ceux-ci pourront également procéder à des inspections sur place.

Meilleur contrôle des performances, des coûts de production, de la productivité du personnel; politique d'emploi plus stricte; amélioration des procédures d'octroi des concessions forestières et d'encaissement des royalties; introduction de prix plus réalistes pour la vente de bois sur pied et des plants forestiers; application du principe de récolte intégrée pour éviter le gaspillage de bois.

Les deux premières phases du projet ont été réalisées sans appui technique important. L'expérience a démontré qu'un renforcement dans ce domaine était nécessaire pour soutenir les réformes à entreprendre par le DF.

4 43. Calendrier de réalisation

La phase III se réalisera sur une période d'environ 4 ans et demi (juin 1982 - décembre 1986) (voir calendrier de réalisation à l'Annexe 5).

5. JUSTIFICATION ET RISQUES

51. Bénéfices principaux

du projet dans son ensemble :

- contribution à la diminution de la charge que le DF représente pour le budget et à la réalisation de son équilibre financier à terme 1/;
- production d'environ 11 millions de m³ de bois industriel supplémentaire (bois de sciage, de pâte à papier, de construction) à partir des nouvelles plantations entre 1989 et 2035;
- amélioration de la qualité du bois produit dans les plantations existantes et diminution des pertes de bois par la mise en pratique de techniques sylvicoles appropriées (récupération des déchets comme combustible et meilleur assortiment des bois d'oeuvre);
- protection accrue des forêts naturelles et diminution de la pression exercée sur elles; meilleure conservation de l'environnement;

du programme reboisement rural :

- meilleur approvisionnement des zones rurales en bois de feu et charbon de bois et en bois pour les constructions rurales; le programme devrait permettre notamment de porter la production moyenne des pépinières à 300'000 plants par an (90'000 actuellement); d'améliorer le taux de survie des plants (40 % contre 20 % actuellement) grâce à une meilleure intégration des activités de production, de distribution et de suivi et à un meilleur choix des essences; de porter la production totale de plants de 13 millions en 1981 à environ 52 millions en 1985; d'envisager à plein développement la survie d'environ 21 millions d'arbres par an; le programme

1/ Le déficit actuel à la charge du budget est de \$ 17 millions; le taux de recouvrement des frais récurrents devrait progressivement s'améliorer pour atteindre 100 % aux alentours de l'an 2000; l'équilibre serait réalisé grâce aux opérations de type commercial (royalties des plantations); le prix de vente des plants forestiers pour le reboisement rural, bien qu'augmenté, ne permettrait de couvrir qu'une partie (20 % à terme contre 2 % actuellement) des frais récurrents de production.

4/ Taxes et droits (S.9) exclus.

devrait ainsi permettre la production d'environ 10 millions de m³ de bois au cours des 30 ans à venir (contre 1.4 millions de m³ aux conditions actuelles);

- meilleure protection de l'environnement;
- renforcement de la coordination, au niveau national, de toutes les actions en cours ou projetées en matière de reboisement en milieu rural;
- sensibilisation de la population sur l'importance du reboisement en tant qu'élément important :
 - . de l'aménagement du territoire (répartition judicieuse des terres à vocation agricole et forestière);
 - . de la lutte contre l'érosion;
 - . dans la fourniture de bois pour les constructions rurales, de bois de feu et de charbon de bois;
- renforcement des activités du DF dans les zones arides et semi-arides du pays et son impact au niveau des communautés rurales.

52. Evaluation économique

La justification du projet repose sur les bénéfices mentionnés ci-dessus; l'évaluation coûts/bénéfices selon la méthode "avec et sans projet" permet d'estimer que le programme Nouvelles Plantations aura un taux de rentabilité économique d'environ 19 % et le Programme Reboisement Rural d'environ 22 %. L'analyse ne tient pas compte des autres bénéfices importants qui ne peuvent être quantifiés (renforcement du DF, protection des forêts naturelles, effets sur l'environnement ...).

53. Risques principaux

du projet dans son ensemble :

Le succès du projet dans son ensemble dépendra surtout de l'application effective par le Gouvernement des réformes prévues 1/ (amélioration de la gestion administrative, technique et financière du DF, abaissement des coûts unitaires de production, politique d'emploi plus stricte, amélioration des procédures d'octroi des concessions forestières et d'encassement des royalties, introduction de prix réalistes pour la vente du bois, mise en pratique du principe de "récolte intégrée" lors des coupes industrielles pour éviter les gaspillages de bois;

1/ Sans tenir compte des risques habituels pour ce genre de projet (feu, maladie, déprédation) contre lesquels les mesures usuelles ont été prévues.

du programme reboisement rural :

Il s'agit de la seule activité vraiment novatrice par rapport aux phases précédentes du projet et présente, en raison de son caractère expérimental, des risques particuliers. Les mesures prévues (assistance technique, formation de personnel, recherche, coordination à l'échelle nationale, programme de sensibilisation au niveau des villages, intégration des activités de production et de distribution des plants et du suivi) devraient permettre de minimiser ces risques (notamment productivité insuffisante des pépinières, faibles taux de survie des plants, mauvais choix des essences).

Dans ce contexte, les aspects suivants seront déterminants :

- la volonté du DF
 - . de renforcer le RAES en le dotant d'un personnel qualifié et motivé aussi bien au niveau de la direction que sur le terrain;
 - . d'assurer une continuité des activités du RAES après la phase d'appui du projet;
- une planification efficace des opérations du RAES;
- la volonté du RAES de ne pas simplement produire à tout prix un nombre considérable de plants mais d'en assurer progressivement le suivi au niveau des plantations;
- une bonne expérimentation concernant le choix des essences, tout particulièrement pour les zones arides et semi-arides du pays;
- le sérieux apporté à la formation des agents de vulgarisation et des pépiniéristes;
- la volonté politique d'appuyer les efforts d'information et de sensibilisation de la population et des autorités locales.

54. Appréciation

La participation de la Suisse répond à nos priorités en matière de coopération au développement (amélioration des conditions de vie en milieu rural, protection de l'environnement) et appartient à un secteur traditionnel d'intervention de la DDA. La pénurie de bois dans les campagnes est l'un des problèmes les plus critiques auxquels le Kenya est actuellement confronté. L'ampleur de la tâche et les longs délais s'écoulant entre le moment où l'on reboise et le moment où l'on peut récolter exigent une action immédiate et d'envergure, si l'on veut éviter des conséquences écologiques souvent irréversibles et des coûts élevés pour la société. Le Groupe Consultatif Forestier de la DDA s'est prononcé en faveur de cette action.

6. AIDE FINANCIERE DE LA SUISSE

61. Participation de la Suisse à la préparation du projet

(a) Identification

Le projet a été identifié par la DDA en août 1979, lors de consultations avec la BM. Par la suite la DDA, considérant que le projet répondait bien aux objectifs de développement de la coopération suisse au développement et aux besoins prioritaires du Kenya, et après consultation des autorités du pays, l'a intégré au programme opérationnel 1981-83 pour le Kenya et inclus au nombre des propositions de cofinancement avec l'IDA.

(b) Préparation

M. J. Laurent, spécialiste forestier de la DDA, a participé en nov./déc. 1980 à la préparation du volet reboisement rural pour lequel un financement suisse était prévu dans le cadre d'une mission d'évaluation conjointe avec la BM, portant sur l'ensemble du projet. Notre coordinateur à Nairobi a également été étroitement associé à la préparation du projet.

(c) Négociations

Une délégation suisse, composée de représentants de la DDA et de notre Ambassade à Washington, a participé aux négociations entre le Kenya, la BM, l'Italie et la Suisse, qui se sont déroulées à Washington du 1er au 8 décembre 1981. Se basant sur les résultats de cette réunion et des négociations finales qui se sont déroulées en mai 1982 à Nairobi entre notre Ambassade et le Gouvernement kenyan, la Direction de la DDA recommande une participation de la Suisse au financement du projet.

62. Termes financiers

Etant donné la nature du programme (activités de services publics, faible rentabilité financière, effets socio-économiques à long terme), les bénéficiaires (populations rurales), la relative faiblesse du revenu moyen par habitant (\$ 380 en 1980; le Kenya est classé dans la catégorie des pays les plus pauvres par la BAD) et une conjoncture économique difficile, il est proposé que l'aide financière de la Suisse soit accordée sous forme de contribution non-remboursable.

63. Modalités de financement et d'administration

(a) Financement conjoint avec la BM

Il est proposé que la Suisse participe au projet sous forme de financement conjoint avec la BM. Cette formule a l'avantage de

décharger la DDA de l'administration directe du projet tout en lui permettant d'exercer un contrôle permanent sur sa réalisation et sur l'utilisation des fonds suisses.

(b) Rôle de la BM

La BM agira en qualité d'administrateur des fonds et de coordinateur de l'exécution du projet. Elle rendra compte de sa gestion par la soumission périodique de rapports techniques et financiers à la DDA. La DDA pourra également exercer un contrôle direct et permanent du projet (missions d'évaluation conjointes, inspections sur place par le Bureau de Coordination ou le personnel de la Centrale).

Les principaux services fournis par la BM seront les suivants :

- Gestion financière : contrôle des demandes de retraits présentées par le Gouvernement (dépenses en monnaie locale et en devises); autorisation des décaissements de fonds; vérification des comptes du projet.
- Administration : contrôles, approbations, instructions nécessaires pour assurer le bon déroulement du projet et la réalisation de ses objectifs.

L'acquisition des biens et services se fera sur la base d'appels d'offres internationaux ou locaux selon les procédures standards de la BM; les fournisseurs de tous les pays-membres de la BM et la Suisse pourront donc participer à ces appels d'offres.

- Supervision (inspections, évaluations périodiques du projet sur place).
- Information de la DDA sur le déroulement du projet.

(c) Administration des fonds suisses

La contribution suisse sera gérée par la BM. Les fonds nécessaires seront mis à disposition du Kenya sur un compte de dépôt de la Confédération; leur versement se fera, en principe, en 4 tranches successives de Fr. 2'800'000 en 1982; Fr. 3'500'000 en 1983; Fr. 4'400'000 en 1984; Fr. 4'300'000 en 1985.

64. Arrangements légaux

Sous réserve d'approbation de la proposition de crédit, la Suisse

signera 1/ :

- (a) un accord d'aide financière bilatérale avec le Kenya définissant les termes et conditions de la participation suisse au financement du projet;
- (b) un accord d'administration de projet avec la BM précisant les fonctions de la BM en tant qu'administrateur de la contribution suisse et les modalités de coopération entre la Suisse et la BM.

7. CONSULTATIONS PREALABLES

- Office Fédéral des Affaires Economiques Extérieures : d'accord
- Administration Fédérale des Finances : d'accord

8. PROPOSITION

Sur la base des considérations exprimées ci-dessus, le Département Fédéral des Affaires Etrangères propose d'accorder au Kenya une aide financière non-remboursable de

Fr. 15 millions

représentant la participation suisse au cofinancement d'un projet de développement forestier. Il est proposé d'imputer ce montant au Crédit de Programme de 1'650 millions de francs pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 8 décembre 1980).

Les dépenses découlant de cet engagement seront imputées à la rubrique budgétaire 202.493.01.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES

Pierre Aubert

Annexes

1/ La BM signera de son côté un accord de crédit (IDA) et un accord de prêt (IBRD) avec le Kenya. L'accord bilatéral entre la Suisse et le Kenya se référera à ces accords dans la mesure où ils concernent également la contribution suisse.

Décembre 1981

t.311 Kenya - PP/Is

K E N Y AI. SITUATION ET PERSPECTIVES ECONOMIQUES1. Description générale

Le Kenya est le troisième pays d'Afrique orientale pour la superficie (583'000 km²). Le principal port est Mombasa, sur l'Océan Indien, qui est relié directement par voie ferrée à une grande partie du pays. Dix-neuf pour cent des terres sont considérées comme terres agricoles, encore que les conditions climatiques et écologiques y soient très variées : plus de la moitié de la superficie totale est semi-désertique, tandis que dans l'autre moitié, dont le climat varie du tropical aux tempéré, on trouve quelques-uns des sols les plus fertiles du continent africain. La superficie des terres ayant un fort potentiel agricole est cependant relativement limitée, de l'ordre, estime-t-on, de 53'000 km². En 1979, la population du Kenya était à 15'327'000 habitants; le taux de croissance démographique est l'un des plus élevés du monde (3,5 p.100 par an, ou même 3,9 % selon les dernières estimations).

Sur ce total, près de la moitié (48%) de la population est âgée de moins de 15 ans. 85% de la population vit dans les régions rurales. Presque 2 millions d'habitants vivent dans des régions arides ou sémi-arides.

2. L'économie

- 2.1. L'économie du Kenya a connu un taux de croissance assez élevé jusqu'au milieu des années soixante-dix. Entre 1964 et 1977, le produit intérieur brut en prix constants a augmenté au taux annuel moyen de 5,8%, l'un des taux les plus élevés enregistrés en Afrique durant cette période. Cependant, vers le milieu de 1977, les cours du café et du thé ont commencer à baisser et le prix du pétrole a continué à augmenter considérablement, entraînant en 1978 une sérieuse détérioration de la position de la balance des paiements. Le déficit commercial a plus que quintuplé au cours des quatre dernières années, atteignant 700 millions de dollars en 1980.

Les conditions climatiques défavorables en 1979 et 1980 ont particulièrement nui à la production de café et de maïs et précipité le déclin économique.

./.

La production agricole des produits de base a été négligée pendant trop longtemps à cause d'une politique des prix d'achat désavantageuse et du manque d'un appui structurel réel au petit paysan.

Le taux de croissance réel de l'agriculture a été très bas, voir même négatif dans les dernières années (1978: 3,8%, 1979: -0,8%, 1980: -1,3%). Une politique favorisant les produits agricoles destinés à l'exportation (cash crops) comme le café, le thé, le sisal, le sucre etc. a entraînée une baisse considérable de la production de maïs (de 427'000 tonnes en 1977 à 218'000 en 1980) et a rendu nécessaire un montant considérable de devises pour l'importation d'aliments de base.

Les cultures commerciales pour l'exportation (café, thé, sisal) ont par contre augmenté constamment pendant la même période.

Un taux de croissance agricole dépassant celui de la population n'est toutefois pas probable avant 1984/85.

Grâce aux précipitations abondantes enregistrées en 1981, la situation alimentaire s'est améliorée au Kenya. Le déficit pour le maïs a été ramené de 600'000 tonnes au 1er juin 1980 à 200'000 au 1er juin 1981 et la production de blé atteindra sans doute un chiffre record, bien qu'on escompte encore devoir en importer 130'000 tonnes en 1981.

2.2. L'industrie a toujours été le secteur dynamique de l'économie du Kenya, avec un taux de croissance réel dépassant souvent 10% (12,6% en 1978). Toutefois le déclin de l'agriculture et le manque de devises qui en est résulté ont eu des répercussions également dans le secteur industriel. Un marché interne moins stimulé et des restrictions à l'importation ont provoqué une baisse du taux de croissance à 5% environ en 1980/81. Le niveau des investissements étrangers a légèrement augmenté depuis 1978 et les travaux d'amélioration de l'infrastructure (transports et communications) se sont poursuivis, financés en grande partie par des fonds de l'aide au développement.

Le secteur industriel représentait le 13% du PNB en 1980. Sur les instances de diverses organisations internationales, le Gouvernement kényen a décidé de procéder à une reconversion du secteur industriel : au lieu de privilégier les produits de substitution des importations à forte intensité de capital, il entend orienter davantage l'industrie vers les marchés d'exportation et l'inciter à employer plus de matières premières et de biens intermédiaires locaux. A cet effet, il a déjà pris certaines mesures concernant la nature et le niveau des barrières de protection contre l'importation et il envisage d'introduire les réformes administratives nécessaires.

- 2.3. Le tourisme continue de jouer un rôle considérable dans l'économie kényenne et constitue la deuxième source de devises (82,5 Mio de K.É. en 1980) * après les exportations de café (120 Mio K.É. en 1980). Malgré le fait que le nombre de lits disponibles augmente chaque année, le nombre des nuitées a reculé légèrement en 1980/81: ceci est dû en partie à une utilisation pas toujours appropriée de l'infrastructure hôtelière existante. Une politique plus favorable vis-à-vis du secteur touristique ainsi qu'une campagne plus active de promotion touristique pourrait très vite changer ce "trend".
- 2.4. En 1973, la croissance globale a marqué le pas ; deux ans plus tard, au moment de la montée brutale des prix du pétrole et d'autres produits d'importation, à laquelle est venu s'ajouter le ralentissement de la croissance économique mondiale, le gouvernement a dû revoir à nouveau sa planification économique, et un programme de restructuration a été adopté. Cette période de semi-austérité a pris fin avec la flambée des prix du café sur le marché mondial en 1976. L'économie a été florissante en 1976-1977, et le gouvernement, soucieux de mettre la manne apportée par le boom du café au service du développement, a fortement augmenté ses dépenses budgétaires (dépenses renouvelables et dépenses d'équipement).
Même dans les années suivantes qui ont rapidement renversé ce "trend" en déficits de paiements considérables, le gouvernement n'a pas freiné ces dépenses de sorte qu'il se trouve aujourd'hui dans une situation de "deficite spending" effrayante.
- 2.5. Au moment où le gouvernement se trouvait devoir faire face à de graves problèmes économiques et financiers, il a lancé le quatrième plan de développement quinquennal (1979-83), qui avait été bien préparé et dont les objectifs ont reçu l'approbation générale. Ce plan présente notamment quelques caractéristiques remarquables : il aborde ouvertement le problème de l'expansion démographique en prévoyant d'intensifier les efforts en faveur de la planification familiale; il contient des mesures anti-corruption, car la gravité de ce problème a été reconnue; il insiste sur une industrialisation orientée davantage vers l'exportation tout en envisageant une levée des restrictions quantitatives sur les importations et de nouvelles réductions des niveaux de protection, ainsi qu'une rationalisation des encouragements aux investissements; il fait une plus large place au développement rural, les dépenses publiques en faveur de l'agriculture, en particulier pour aider les petits exploitants, étant fortement augmentées ; il reconnaît que la répartition des terres constitue un grave problème et prévoit en conséquence la création d'une commission foncière nationale chargée d'étudier les problèmes que posent tous les aspects du régime foncier. Enfin, tout en admettant que la conjoncture extérieure est moins favorable, le plan envisage le retour au taux de croissance du PNB des dix premières années de l'indépendance (6,3 p.100 par an).

* 1 K.É. = 3.50 (cours décembre 1981)
Frs.

Lors de sa parution en mars 1979 le plan quinquennal 1979/83 avait été qualifié d'optimiste par les observateurs: en 1980 il a fait l'objet d'une revision qui tient mieux compte des réalités économiques et sociales auxquelles le pays devra faire face à l'avenir. Les modifications envisagées par le gouvernement sont contenues dans une brochure intitulée "Sessional Paper No.4 of Economic prospects and policies".

L'augmentation du taux de croissance du PNB a été corrigé comme suit:

	1980	1981	1982	1983
plan	7,0	6,5	6,7	6,9
revision	5,8	5,9	5,9	6,0

Le surplus de la balance des paiements 1979-1983 qui avait été estimé à 60 Mio de K.£. a été transformé en un déficit de 203 Mio de K.£.

Selon une estimation récente de la "Economists Intelligence Unit" le taux de croissance du PNB sera encore inférieur à celui révisé en 1980, à savoir :

	1980	1981	1982	1983
	2,8	3,5	4,3	5,1

Compte tenu du taux de croissance de la population, il résulte qu'une amélioration du niveau de vie du Kenyan moyen ne pourra intervenir avant 1982.

Les grandes lignes et principes du plan restent valables, mais les buts à atteindre ont été réduits. Des mesures fiscales ainsi que des coupures dans les dépenses courantes des ministères et dans le plan de développement figurent parmi les mesures qui devront permettre de stabiliser la situation financière.

On doit toutefois constater qu'à la moitié de la période de planification, le gouvernement n'a pas encore introduit les éléments centraux. Par conséquent des experts indépendants estiment que le Kenya ne verra pas avant 1984/85 une croissance réelle du revenu "per capita". Selon leurs prévisions ce revenu ne sera en 1990 que 10% supérieur à celui de 1980.

3. Répartition du revenu, pauvreté et nutrition, éducation

- 3.1. En dépit des progrès relatifs de l'économie le Kenya, avec un produit national brut par habitant de 380 dollars en 1980, demeure un pays pauvre. Les différences entre revenus urbains et revenus ruraux restent importantes : les revenus des petits exploitants ne sont que le sixième ou le septième de ceux de Nairobi et, même en tenant compte des différences de prix, l'écart reste considérable. Bien que les agriculteurs aient bénéficié des hausses des prix agricoles depuis 1975 par rapport à ceux des salariés de l'industrie, il est évident que les différences de revenu global entre les villes et les campagnes restent substantielles (Salaires mensuels moyens par employé en 1980: agriculture 121 K.Shs., Industrie 419 K.Shs., construction 400/- K.Shs. *). C'est une telle tâche que d'arriver à équilibrer à peu près revenu rural et revenu urbain qu'on ne peut l'envisager que comme un objectif à long terme.
- 3.2. La situation nutritionnelle, s'est détériorée depuis quelques années. Entre 1969-1971 et 1972-1974, le nombre de sous-alimentés et leur pourcentage par rapport à l'ensemble de la population ont augmenté.

Pour la première période mentionnée, on considère que 24 p.100 de la population (soit 2,600'000 personnes), était sous-alimenté, alors que pendant la seconde période, la proportion atteignait 30 p.100 (soit 3'722'000 personnes). La situation alimentaire, considérée sur une période légèrement différente, a également empiré. Entre la période 1961-1963 et la période 1972-1974, la ration calorique, en pourcentage des besoins journaliers, est tombée de 99 à 93 p.100 (88% en 1977) et la ration protéique de 69,8 grammes à 60,6 grammes. En 1975 seulement 17% de la population avait accès à une source d'eau potable.

Une nouvelle politique nationale de l'alimentation a été proposée en 1981 avec deux objectifs essentiels: parvenir à l'autosuffisance pour les principaux produits alimentaires et s'y maintenir, et atteindre un degré déterminé de sécurité alimentaire pour le pays tout entier et pour chaque région. Il sera donc nécessaire d'augmenter la production dans les régions fertiles dont les ressources en terres se ressentent déjà fortement de la pression démographique, et aussi dans les zones arides et semi-arides.

Ces dernières doivent être davantage prises en considération dans les projets et les programmes conçus pour appliquer la nouvelle politique nationale de l'alimentation.

./.

* 1 KShs. = 0,17 Frs.
(cours décembre 1981)

3.3. Dans le domaine de l'éducation, on a enregistré des progrès. Le taux (ajusté) de fréquentation des écoles primaires était estimé à 74 p.100 en 1976 et, en fait, le PNUD estime que fin 1977 la scolarisation était presque totale au niveau primaire. Pour le secondaire, la situation n'est pas aussi bonne, puisque en 1977, 17 p.100 seulement des enfants en âge de fréquenter les écoles secondaires étaient scolarisés. Le taux d'alphabétisation des adultes laisse aussi à désirer (40 p.100 seulement de la population adulte).

1.

1981 = 0,17 %
(deux décimales 1981)

II. DONNEES STATISTIQUES

1. Données générales

Pays	KENYA
Superficie	583'000 km ²
Population	16,5 Mio (estimation 1981)
Densité	27,5 hab/km ²
Taux de croissance annuelle moyenne de la population	3,9 % (estimation 1981)
Taux annuel moyen d'accroissement de la population urbaine (1970-80):	6,8% (rapport B.M. 1980)
Population active: (classe d'âge: 15-64)	environ 6,5 millions
- dont dans l'agriculture	80%
Moyenne d'espérance de vie	53 ans

2. Données économiques

PNB per capita (aux prix courants)	380 \$ (estimation 1980)
Taux d'accroissement moyen du PNB:	
1960-1978	2,2 (rapport B.M. 1980)
1976-1980	1.9 (estimation 1981)
Composition du PNB en 1980:	
- Agriculture	33% (Economic Survey 1981)
- Manufactures (secteur privé)	13,3% (" " ")
- Secteur Public	15% (" " ")
- Commerce, Hôtellerie	10,6% (" " ")
Valeur importations (aux prix courants) :	\$ 2490 Mio (estimation pour 1980)
Valeur exportations (aux prix courants) :	\$ 1760 Mio (estimation pour 1980)

./.

3. Données financières

Flux de capitaux (entrées nettes)	\$ 165 Mio en 1978 (rapport B.M.1980)
Encours de la dette publique extérieure	\$ 935 Mio en 1978 (rapport B.M. 1980)
Intérêts au titre de la dette publique	\$ 45 Mio en 1978 (rapport B.M.1980)
en % du PNB	2,4%
en % des exportations	8,3% (estimation 1981 17%)

4. Commerce de la Suisse avec le Kenya (1980)

- Importations :	38,3 Mio Fr.s.
- Exportations :	48,1 Mio Fr.s.

III. Assistance multilatérale et bilatérale au Kenya

Le Kenya figure parmi les pays qui reçoivent une partie importante de l'aide au développement aussi bien de la part des organisations internationales que des pays de l'OCDE.

Pour l'année financière 1981/82, les dépenses de développement du Kenya sont estimées à \$ 560 Mio ; un tiers de ce montant environ sera couvert par des sources externes. On estime que 47% des contributions externes seront versés par des organisations internationales (BIRD, IDA) et le reste par l'aide bilatérale.

Parmi les donateurs bilatéraux les plus importants sont actuellement, la République Fédérale d'Allemagne (10% de l'aide bilatérale), le Royaume Uni (8%), le Danemark, le Japon, l'Arabie Séoudite, la Norvège, les Pays-Bas, la Suède (entre 3 et 6%), la France et le Canada (2%). Une grande partie de ces ressources est destinée à financer l'amélioration de l'infrastructure et de la production agricole (projets d'irrigation, amélioration des cultures et du bétail). Une tranche importante est réservée pour des projets dans le domaine des transports et communications (routes surtout). Des projets dans le domaine des télécommunications, du tourisme et du logement sont également financés par des sources extérieures.

En ce qui concerne la Suisse, le Kenya figure au nombre des pays de concentration de la coopération au développement.

Les projets soutenus par la DDA (Direction de la Coopération au Développement et de l'Aide humanitaire) portent essentiellement sur la formation professionnelle (Ecole hôtelière) et technique (cadres universitaires pour l'industrie alimentaire et cadres moyens pour la construction et l'entretien de routes). D'autres actions ont trait à la recherche scientifique et à la formation de diplomates. Ces derniers projets revêtent un caractère régional.

Dans la programmation pour la période 1981-1983, la priorité est donnée à la continuation des projets en cours. Cependant, vu l'importance accordée au développement rural dans le plan national du Kenya, un montant est réservé pour des actions qui devront être identifiées sous peu.

Versements effectués dans les cinq dernières années (en milliers de francs) :

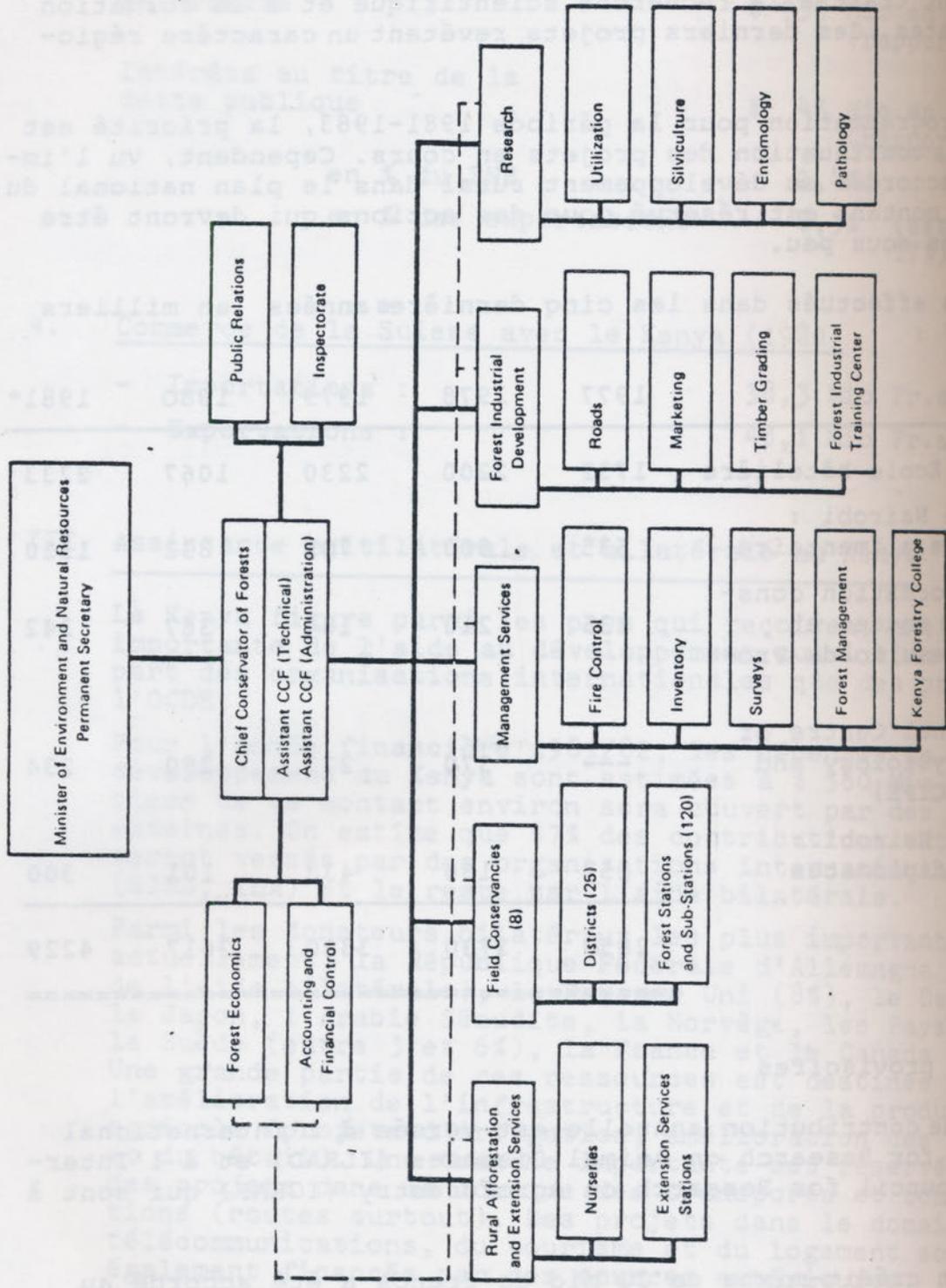
	1977	1978	1979	1980	1981*
Nairobi : Ecole hôtelière	1732	2200	2230	1067	2233
Université Nairobi : Technologie alimentaire	635	800	705	832	1120
Cours de formation construction de routes et "Rural Access Roads Programme"	335	210	184	367	342
International Centre of Insects Physiology and Ecology (ICIPE)	---	370	273	250	234
Université Nairobi : Formation diplomates	157	150	438	101	300
	2859	3730	3830	2617	4229
=====					

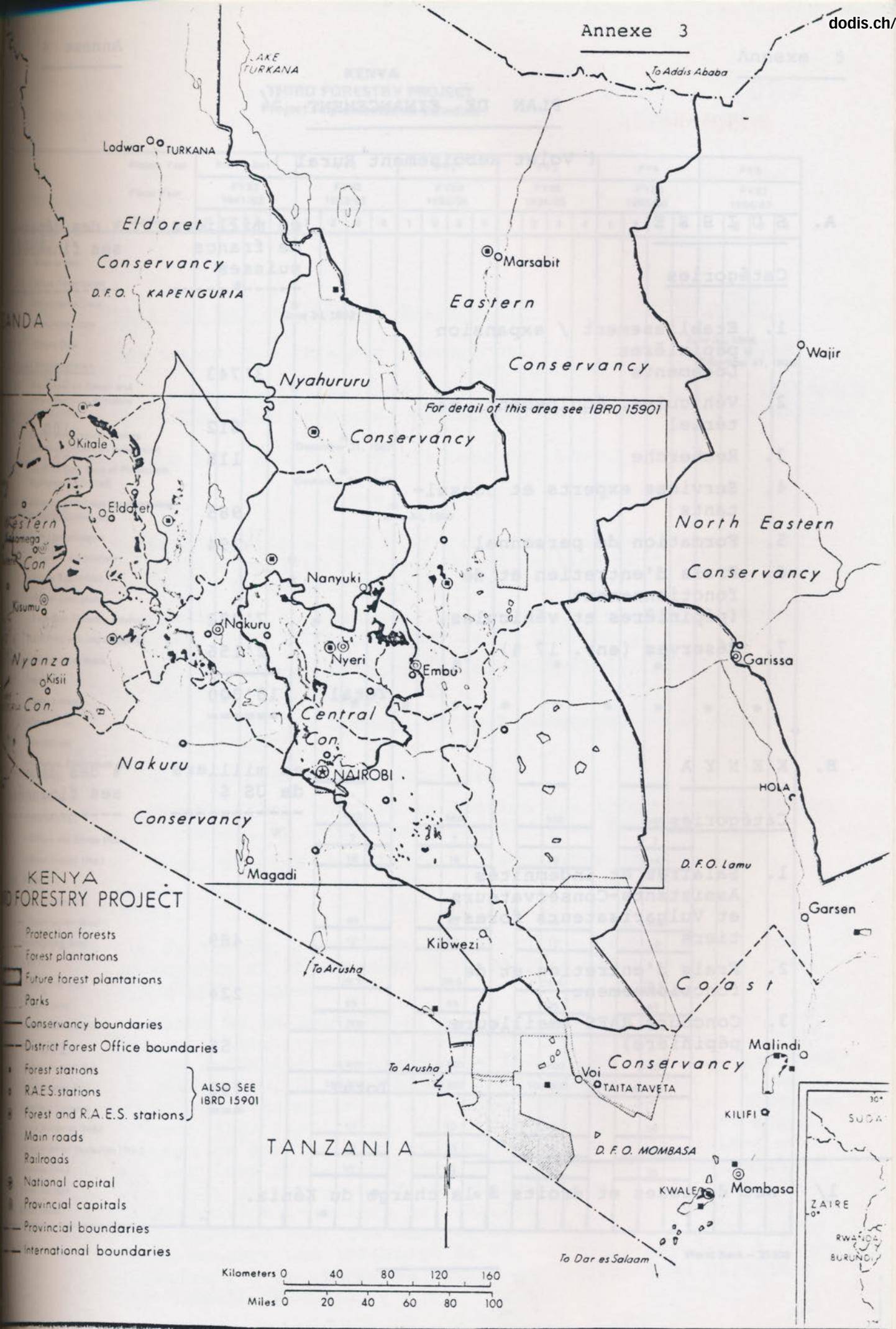
* chiffres provisoires

En outre une contribution annuelle est versée à l'International Laboratory for Research on Animal Diseases (ILRAD) et à l'International Council for Research on Agroforestry (ICRAF) qui sont à Nairobi.

En 1981, un crédit-mixte de 20 mio de francs a été accordé au Kenya pour l'Industrial Development Bank afin de faciliter l'importation de biens d'équipement.

KENYA
 THIRD FORESTRY PROJECT
 Forest Department Organization Chart





PLAN DE FINANCEMENT 1/

(Volet Reboisement Rural)

A. S U I S S E

Catégories

	en milliers de francs suisses	% des dépen- ses financées
	-----	-----
1. Etablissement / expansion pépinières Logements	3'743	100
2. Véhicules, équipement, ma- tériel	512	100
3. Recherche	118	100
4. Services experts et consul- tants	985	100
5. Formation de personnel	394	100
6. Frais d'entretien et de fonctionnement (pépinières et véhicules)	7'092	95
7. Réserves (env. 17 %)	2'156	
Total	<u>15'000</u> =====	

B. K E N Y A

Catégories

	en milliers de US \$	% des dépen- ses financées
	-----	-----
1. Salaires et indemnités Assistants-Conservateurs et Vulgarisateurs fores- tiers	489	100
2. Frais d'entretien et de fonctionnement	224	5
3. Concours RAES (meilleure pépinière)	55	100
Total	<u>768</u> ===	

1/ Net de taxes et droits à la charge du Kénia.

1. Bank/ICM
1.1 Ne
1.2 Bo
1.3 Eff
1.4 Co
1.5 Cl
2. Project Im
2.1 Agr
Imp
for
2.2 Stu
Stu
2.3 Stu
Stu
2.4 Agr
Stu
2.5 Staf
-Fi
-Fo
-Ro
-Ex
2.6 Wor
-Su
2.7 Rep
-Ser
-Co
2.8 Proc
-Ver
Ma
2.9 Civil
-Ho
-Off
-Wat
2.10 Road
-By
-Con
-Upp
-By
-Upp
-Trac
-Main
2.11 Plant
-Estab
-Main
2.12 Extens
-New
-Expa
-Hous
2.13 Aerial
2.14 Study

KENYA
THIRD FORESTRY PROJECT
Project Implementation Schedule

Project Year	Pre-Project				PY1				PY2				PY3				PY4				PY5			
	FY82 1981/82				FY83 1982/83				FY84 1983/84				FY85 1984/85				FY86 1985/86				FY87 1986/87			
	Quarter	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3
1 Bank/IDA																								
1.1	•																							
1.2	•																							
1.3					•																			
1.4					June 30, 1982																			
1.5																	•							
2 Project Implementation																								
2.1					•																			
2.2					•																			
2.3					•																			
2.4					•																			
2.5					•																			
2.5					•																			
2.5					•																			
2.5					•																			
2.5					•																			
2.6					•				•				•				•							
2.7					•				•				•				•							
2.7					•				•				•				•							
2.8					•																			
2.8					•																			
2.8					•																			
2.8					•																			
2.8					•																			
2.8					•																			
2.9					568				568				568				568							
2.9					2				2				2				2							
2.9					18				18				18				18							
2.10					40				40				40				40							
2.10					12				12				12				12							
2.10					26.5				26.5				26.5				26.5							
2.10					65				65				65				65							
2.10					1,200				1,200				1,200				1,200							
2.11					6,400				6,400				6,400				6,400							
2.11					160,000				160,000				160,000				160,000							
2.12					10				10				10				10							
2.12					40				33				30				25							
2.12					10				10				10				10							
2.13					•				•				•				•							
2.14					•																			